

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2282

13 septembre 2012

### SOMMAIRE

Achilles Holdings 1 S.à r.l. ....	109511	PROJECT Luxembourg S.A. ....	109535
Agave Luxco S.à r.l. ....	109533	Proteger Holding S.à r.l. ....	109535
AltaFund Value-Add I ....	109534	Raya S.A. ....	109535
AltaLux Italy S.à r.l. ....	109534	Safe Lux ....	109530
AltaLux Spain S.à r.l. ....	109535	Staden S.A. ....	109530
A & M Industries S.à.r.l. ....	109534	Valauchanrus Sopaneer S.C.A. ....	109500
Arnau Invest S.A. ....	109536	Valorem S.A. SPF ....	109500
Auditeur en Architecture Technique, Eco- logie et Construction ....	109529	VATit Group S.à r.l. ....	109501
B.O.N.D. International Group S.A. ....	109525	VATit (Luxembourg) S.à r.l. ....	109500
CCPEOF Luxembourg ....	109526	Vivaro Holdings S.A. S.P.F. ....	109501
Chemicals Holdings S.à r.l. ....	109512	Vlim Invest S.A. ....	109501
COMOI Fund Management S.A. ....	109512	Wap Holdings S.A. ....	109509
Compagnie Immobilière des Ardennes S.A. ....	109527	Wap Holdings S.A. ....	109510
Corporate Support and Facilities S.A. ...	109526	WATAMAR & Cie S.A. ....	109510
eurEau Sources S.A. ....	109534	Wisdom Entertainment, S.à r.l. ....	109501
Fiduciaire Générale de Luxembourg S.à r.l. .....	109536	World Fuel Services Finance Company S.à r.l. ....	109501
G.P.F. S.A. ....	109500	World Motor Holdings II S. à r.l. ....	109502
Gregson Investments S.à r.l. ....	109502	World Motor Holdings II S. à r.l. ....	109509
HGS International S.à r.l. ....	109534	World Motor Holdings S.à r.l. ....	109510
JCBO SA ....	109525	World Motor Holdings S.à r.l. ....	109511
Lamorak Investments S.à r.l. ....	109490	World Motor Holdings S.à r.l. ....	109510
LEONOR Investment S.A. ....	109509	WX Bialystok Holding S.A. ....	109511
Luxint S.A. ....	109525	WX Krakow Holding S.A. ....	109511
Mincal S.A. ....	109529	WX Warsaw Holding S.A. ....	109512
M.Y. Development Holding S.A. ....	109529	X-Com Holding S.A. ....	109511
N Alpha S.à r.l. ....	109529	Yratien S.A. ....	109530
Palamon Securities IP Holdings S.à r.l. ..	109502	Zephyr Capital Investments S.A. ....	109512

**Lamorak Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 170.849.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth of August;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Bevidere Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and in process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Audrey MUCCIANTE, Avocate à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of proxy established on 8 August 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Legal form.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Companies Law") and the present articles of association (the "Articles").

**Art. 2. Denomination.** The denomination of the Company is "Lamorak Investments S.à r.l.".

**Art. 3. Registered office.**

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

**Art. 4. Corporate object.**

4.1 The Company shall have as its business purpose to hold directly or indirectly (including, without limitation, through a trust) participations, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, government bodies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, sale and repurchase, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind (including derivatives), to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.

4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

4.3 The Company may more particularly lend money to, or invest in any form moneys in, (i) its shareholders, group or affiliated companies of its shareholders, (including any trust in which affiliated companies have a direct or indirect interest) and (ii) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with professional market parties). Loans to, or investments in retail clients are excluded.

4.4 The Company may enter into derivative transactions with its shareholders, group or affiliated companies of its shareholders (including any trust in which affiliated companies have a direct or indirect interest) professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties.

4.5 The Company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and obligations and expenses of its shareholders, or obligations and exposure of any group or affiliated company.

4.6 The Company may also enter into forward sale agreements, including any prepaid forward agreement.

4.7 The Company may borrow in any form (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).

4.8 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

## **Title II. - Capital - Shares - Share premium**

### **Art. 6. Corporate Capital.**

6.1 The share capital is represented by shares (the "Shares") having such rights and obligations as set out in the present Articles.

6.2 The issued share capital of the Company is fixed at two hundred and fifty thousand US Dollars (USD 250,000.-) divided into two hundred and fifty thousand (250,000) Shares, each Share with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-).

6.3 The Company shall have an authorized non-issued share capital of two thousand US Dollars (USD 2,000.-), represented by two thousand (2,000) Shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

6.4 The board of managers is hereby authorised to issue further Shares, with or without a share premium, in an amount up to the total authorised non-issued share capital as indicated above in Article 6.3, in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, and to accept subscriptions for such Shares at any time prior to the end of a five years time period from the date of publication of the respective authorisation given to the Company's management in this respect under the present Articles.

6.5 The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for Shares from time to time.

6.6 When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article 6 in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

6.7 The period of this authorisation may be extended from time to time by resolutions of the general meeting of shareholders, in the manner required for the amendment of the Articles.

6.8 All the Shares are entitled to distributions in accordance with Article 17. Upon the winding up of the Company, all the Shares are entitled to distributions in accordance with Article 19.

6.9 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be.

6.10 The Company shall maintain a shareholder register indicating in addition of the information required by Article 185 of the Companies Law the name of each shareholder, the number of Shares held by it and, in respect of each Share, its nominal value and share premium.

### **Art. 7. Shares Rights, Transfer and Redemption.**

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital and the consent of the board of managers, such a consent not to be unreasonably withheld. For all other questions relating to a transfer of shares, the provisions of articles 189 and 190 of the Companies Law shall apply.

7.2 Each Share is indivisible with regard to the Company, which admits only one (1) owner for each of them.

7.3 Each Share gives right to one vote.

7.4 The Shares are not redeemable.

**Art. 8. Events on shareholders.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

### **Art. 9. Rights of shareholders.**

9.1 A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

9.2 In order to exercise their rights, shareholders have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

## **Title III. - Management**

### **Art. 10. Composition of board of managers.**

10.1 The company is administered by three (3) or more managers, with a majority of managers resident in Luxembourg, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation to their period of office. The number of managers, their powers and remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

10.2 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

10.3 In the event of any vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

#### **Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.**

11.1 The managers may elect amongst themselves a person who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting. The chairman's duties consist in supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this article 11 and in chairing meetings of the board of managers.

11.2 Unless stated otherwise in these articles of association, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.3 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of not less than one (1) clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting in person or by proxyholder, or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting.

11.4 Meetings of the board of managers are quorate, if at least two (2) board members are (i) present or represented at the meeting and (ii) are physically present in Luxembourg.

11.5 Any manager who is physically present in Luxembourg throughout the meeting may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, it being understood that no manager who is physically present outside Luxembourg shall be permitted to participate in a meeting of the board whether by these means or otherwise. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.6 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting. In case there is only one (1) manager, his resolutions are validly adopted if in writing.

11.7 Resolutions of the board of managers in a meeting are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

11.8 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary in Luxembourg, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

11.9 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held, provided that a circular resolution shall be valid and effective only if each member of the board of managers has signed such circular resolution at a time when he/she is physically present in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

#### **Art. 12. Powers of the management.**

12.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the articles of association to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

12.2 The board of managers represents the company towards third parties and any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers.

#### **Art. 13. Delegation of powers - Liability.**

13.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ("gestion journaliere") of the Company to one (1) or more Luxembourg resident managers, who will be called "Director(s)".

13.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney. There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

13.3 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this article (in particular, for all matters of daily management for which the Company is committed by the signature of any one (1) Director), the Company is bound by the joint signature of any two (2) managers.

13.4 No manager assumes, by reason of his position, a personal liability in relation to commitments regularly made by him in the name of the Company. A manager is a simple authorised agent and is responsible only for the execution of his mandate.

### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

#### **Art. 14. Procedural rules for shareholders' meetings.**

14.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies Law.

14.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

14.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

14.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Liquidation**

**Art. 15. Financial year.** The Company's financial year runs from the first day of January to the 31<sup>st</sup> day of December of the same year.

The shareholder(s) may shorten the term of the financial year at any time.

#### **Art. 16. Annual statutory accounts.**

16.1 Each year, as of the date of the financial year end, the board of managers will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

16.2 At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet.

16.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

#### **Art. 17. Distributions.**

17.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

17.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

17.3 Each Share entitles its holder to dividends calculated and payable subject to the availability of distributable reserves or profits and to be distributed upon proposal of the board of managers. Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, distributions shall be made to shareholders pro rata the Aggregate Value.

#### **Art. 18. Interim Dividend.**

18.1 The board of managers is authorised to declare, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, the payment of interim dividends to the Shares subject only to three conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be dated earlier than 3 weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient other distributable amounts exist.

18.2 The distributable amounts are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions (including any share premium), less losses carried forward and any sums to be placed to mandatory reserves pursuant to the requirements of the Companies Law or of the Articles.

#### **Art. 19. Liquidation.**

19.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the meeting of shareholders at by the majority defined by article 142 of the Companies Law.

19.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

19.3 After payment of all the debts and liabilities of the Company (including declared but unpaid dividends, if any) and the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders pro rata the Aggregate Value.

**Art. 20. Applicable laws.** All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by existing applicable laws.

**Art. 21. Definitions.** "Aggregate Value" means with respect of each Share its nominal value increased by any share premium paid on such Share.

*Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

*Subscription - Payment*

The Articles having thus been established, Bedivere Investments S.à r.l., prenamed, declares to subscribe the entire share capital as follows:

Class of shares	Number of Shares	Aggregate Share Premium (USD)	Aggregate Subscribed amount (USD)	% of share capital
Shares . . . . .	250,000	249,750,000.-	250,000,000.-	100%
TOTAL . . . . .	250,000	249,750,000.-	250,000,000.-	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by a contribution in kind (the "Contribution") consisting in an uncontested claim held by the subscriber against Pelleas Investments S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register for Commerce and Companies under number B 127.231, in the amount of USD 250,000,000.

The Contribution will be allocated as follows: (i) USD 250,000.- to the share capital of the Company and (ii) USD 249,750,000.- to the special premium reserve of the Company. Evidence of the value of the Contribution has been given to the Notary by a valuation report, in which the managers of the subscriber have confirmed, that the value of the Contribution to be made by the subscriber is at least equal to the par value plus premium of the Shares. The valuation report shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

*Valuation and Costs*

For the purpose of the registration, the capital is valued at two hundred two thousand one hundred Euros (EUR 202,100.-) (exchange rate on 8 August 2012: USD 1.- = EUR 0.8084).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 6,500.- (six thousand five hundred Euros).

*Resolutions of the shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The Company will be administered by the following managers for an undetermined period:

- a. Mr. Jean-Guibert MAHY, born on 20 March 1977 in Anderlecht, Belgium, professionally residing at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- b. Mr. Gregor McMILLAN, born on 4 April 1970 in London, United Kingdom, professionally residing at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- c. Mr. Manfred ZISSELSBERGER, born on 11 July 1949 in Teisnach, Kreis Regen, Germany, professionally residing at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; and
- d. Mr. David WIDART, born on 12 June 1977 in Marche-en-Famenne, Belgium, professionally residing at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le huit août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Bevidere Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique"),

ici représentée par Madame Audrey MUCCIANTE, Avocate à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée en date du 7 août 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a invité le notaire en charge, à énoncer les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est par la présente incorporée comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme légale.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la société est "Lamorak Investments S.à r.l."

#### **Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du conseil de gérance de la Société.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 La Société aura pour objet social de détenir directement ou indirectement (y compris, notamment par le biais d'un "trust") des participations, des actions et obligations et des dépôts à la banque, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, corps gouvernementaux ou "trusts" d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que l'aliénation par vente, mise en pension, échange ou autres, de titres, obligations, debentures, billets, instruments financiers et autres droits et obligations en tous genres (y compris des produits dérivés), de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

4.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter assistance, que ce soit par voie de prêt, garanties ou de toute autre manière que ce soit à des sociétés filiales ou affiliées.

4.3 La Société peut plus particulièrement, prêter ou investir de l'argent sous quelque forme que ce soit dans, (i) ses associés et sociétés du groupe ou filiales de ses associés, (incluant tout "trust" dans lequel ses associés ou sociétés du groupe ou filiales de ses associés ont un intérêt direct ou indirect) et (ii) des professionnels du secteur financier ou des sociétés du groupe ou filiales de ces professionnels du marché financier (y compris des véhicules ayant un objet spécial établi conjointement ou non avec des professionnels du secteur financier). Les prêts consentis à des particuliers ou les investissements opérés à destination de particuliers sont exclus.

4.4 La Société peut prendre part à des transactions portant sur des produits dérivés avec ses associés, des sociétés du groupe ou des sociétés filiales de ses associés (incluant tout "trust" dans lequel ses associés ou sociétés du groupe ou filiales de ses associés ont un intérêt direct ou indirect), professionnels du marché financier et sociétés du groupe ou sociétés affiliées de professionnels du marché financier.

4.5 La Société peut constituer toute sûreté réelle et s'engager dans tous types de documents dans le but de garantir ses propres obligations ainsi que les obligations de ses associés, ou des sociétés du groupe ou de toute entité affiliée de ses associés.

4.6 La Société peut également intervenir dans des contrats de vente à terme, y compris tout contrat de vente à terme prépayé.

4.7. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit (à l'exception toutefois de demandes de prêts auprès de particuliers ou la prise de dépôts de particuliers).

4.8 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5. Durée.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

### **Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission**

#### **Art. 6. Capital social, Capital autorisé non émis.**

6.1 Le capital social de la Société est composé de parts sociales (les "Parts Sociales") ayant les droits et obligations tels que déterminés dans les Statuts.

6.2 Le capital social émis de la Société est fixé à deux cents cinquante mille US Dollars (USD 250.000,-), divisé en deux cents cinquante mille (250.000) Parts Sociales, chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de un US Dollar (USD 1,-).

6.3 La Société aura un capital social autorisé non-souscrit de deux mille US Dollars (USD 2.000,-), composé de deux mille (2.000) Parts Sociales, ayant chacune une valeur nominale de un US Dollar (USD 1,-).

6.4 Le conseil de gérance est par le présent acte autorisé à émettre de nouvelles Parts Sociales avec ou sans prime d'émission, d'un montant total du capital social total autorisé non émis de la Société, tel qu'indiqué à l'Article 6.3 ci-dessus, de manière intégrale ou partielle, de temps à autre, à la discrétion de la Société, ainsi qu'à accepter des souscriptions pour lesdites Parts Sociales à tout moment avant l'expiration d'une période de cinq ans à compter de la date de publication de l'autorisation respective donnée à la gérance de la Société sur ce point dans les présents Statuts.

6.5 Le conseil de gérance est autorisé à déterminer les conditions relatives à toute souscription de Parts Sociales.

6.6 Si le conseil de gérance procède à une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux dispositions ci-dessus, il sera tenu d'effectuer toutes démarches utiles pour modifier le présent Article 6 afin de faire enregistrer la modification subséquente des Statuts, et le conseil de gérance est autorisé à prendre ou à autoriser les mesures requises pour faire procéder à la publication desdites modifications conformément à la loi.

6.7 La durée de validité de cette autorisation pourra être prolongée par résolution de l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la même manière que celle requise pour la modification des présents Statuts.

6.8 Toutes les Parts donnent droit à distribution conformément à l'Article 17. En cas de liquidation de la Société toutes les Parts donnent droit à distribution conformément à l'Article 19.

6.9 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts Sociales lors de l'émission de ces Parts Sociales (le cas échéant) sont affectés à une réserve spéciale dédiée aux primes, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale pour les primes est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas.

6.10 La Société doit maintenir un registre des actions indiquant en plus des informations requises par l'article 185 de la Loi sur les Sociétés le nom de chaque associé, le nombre des Parts Sociales détenu et, à l'égard de chaque Part Sociale, sa valeur nominale et sa prime d'émission.

#### **Art. 7. Parts sociales, Cession et Rachat.**

7.1 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, et avec le consentement du conseil de gérance, un tel consentement ne pouvant être déraisonnablement refusé. Pour toute autre question relative à un transfert de Parts Sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.2 Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque Part Sociale.

7.3 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

7.4 Les Parts Sociales ne sont pas rachetables.

**Art. 8. Événements concernant les associés.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé n'entraînent pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 9. Droits des associés.**

9.1 Un associé, mais également ses héritiers, représentants, ayant-droits ou créanciers d'un associé ne peuvent, en aucune circonstance, requérir l'apposition de scellés sur les avoirs ou les documents de la Société, ni s'immiscer de quelque façon que ce soit dans la gestion de la Société.

9.2 Afin d'exercer leurs droits, les associés doivent se référer aux états financiers de la Société, ainsi qu'aux décisions de l'assemblée générale des associés.

### **Titre III. Gérance**

#### **Art. 10. Composition du conseil de gérance.**

10.1 La Société est gérée par trois (3) ou plusieurs gérants, la majorité d'entre eux demeurant au Luxembourg, n'ayant pas nécessairement le statut d'associé, et nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée déterminée ou indéterminée. Le nombre de gérants, leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

10.2 L'assemblée générale des associés jouit du pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans avoir à motiver une telle révocation.

10.3 En cas de vacance au sein du conseil de gérance, les gérants restant en fonction peuvent provisoirement la vacance, auquel cas l'assemblée générale des associés procède à la ratification de la nomination lors de sa plus prochaine réunion.

#### **Art. 11. Déroulement des assemblées du conseil de gérance.**

11.1 Les gérants peuvent désigner l'un d'entre eux pour présider le conseil de gérance. En cas d'absence du Président, la présidence peut être conférée à un autre gérant présent lors de la réunion en cause. Les obligations du Président consistent à veiller à ce que le déroulement de la réunion s'effectue en conformité avec les dispositions du présent Article 11 et à présider les assemblées du conseil de gérance.

11.2 Sauf disposition contraire des Statuts, les gérants sont libres d'organiser le déroulement de leurs réunions à leur convenance. Aucune affaire ne peut être traitée par le conseil de gérance à moins que la réunion ne se tienne au Luxembourg.

11.3 Le Président ou tout gérant pourra convoquer une assemblée du conseil de gérance, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent, sur convocation préalable d'au moins un (1) jour franc. Il peut être renoncé à la nécessité de convocation préalable dès lors que tous les gérants sont présents ou représentés à ladite réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, confirment leur accord à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue. La convocation, qui pourra être envoyée par courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, contiendra de façon suffisamment détaillée les points à discuter lors de la réunion.

11.4 Les décisions prises lors d'une réunion du conseil de gérance sont valablement passées si au moins deux (2) des membres du conseil de gérance (i) sont présents ou représentés à la réunion et (ii) sont physiquement présents au Luxembourg.

11.5 Tout gérant, qui est physiquement présent au Luxembourg durant une réunion du conseil de gérance, pourra participer à ladite réunion par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à chacune des personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement, étant précisé qu'un gérant se trouvant physiquement hors du Luxembourg lors de la réunion ne saurait participer à la réunion par l'un quelconque de ces moyens. La participation à une réunion par l'un quelconque de ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

11.6 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner procuration écrite à un autre gérant qui sera lui physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse d'un gérant unique, ses résolutions sont valablement passées par écrit.

11.7 Les résolutions du conseil de gérance sont valablement passées si une majorité simple des gérants présents ou représentés ont voté en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il n'agisse également pour le compte d'un autre gérant en vertu d'une procuration, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

11.8 Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le Président et/ou le secrétaire au Luxembourg, et conservés au siège social de la société à condition que chaque gérant, afin de signer, est présent au Luxembourg au moment de la signature. Des copies ou extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou autre seront valablement signés par le Président de la réunion ou par tout gérant.

11.9 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance sont valables au même titre que si elles avaient été prises lors d'une réunion d'un conseil de gérance dûment convoquée et tenue, à condition que chaque gérant ait signé ladite résolution à un moment où il se trouve physiquement présent au Luxembourg. Les signatures de tous les gérants pourront être documentées dans un document unique ou bien dans plusieurs documents ayant un contenu identique. La date d'une telle résolution circulaire sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.**

12.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, sous réserve des pouvoirs qui sont expressément attribués par la loi à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

12.2 Le conseil de gérance représente la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société est impliquée à quelque titre que ce soit, en demande ou en défense, sera géré par le conseil de gérance au nom et pour le compte la Société.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs, Responsabilité.**

13.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière (daily management) de la Société à un ou plusieurs gérants résidant au Luxembourg, qui prendra/ont la dénomination de "délégué(s) à la gestion journalière".

13.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, investis du pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, mais uniquement dans les limites telles que déterminées par leur mandat. Il ne peut être procédé à une délégation de tous les pouvoirs de gérance, ou à une délégation substantielle des pouvoirs de gérance à un tiers.

13.3 Hormis décision spéciale du conseil de gérance s'agissant de la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article (en particulier pour toutes les affaires liées à la gestion journalière pour lesquelles la Société est liée par la signature d'un (1) seul délégué à la gestion journalière), la Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants.

13.4 Un gérant ne contracte, à l'égard de sa fonction, aucune obligation personnelle du fait des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la société, il ne peut être tenu responsable que de l'exécution de son mandat.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

#### **Art. 14. Règles procédurales pour les réunions d'associés.**

14.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

14.2 Toutes les décisions outrepassant les pouvoirs du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, dans le cas où il y a plus d'un seul associé, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

14.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Une résolution des associés n'est valablement adoptée qu'après vote des associés représentant plus de cinquante pour-cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution.

14.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

## **Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Liquidation**

**Art. 15. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> jour de janvier d'une année et se termine au 31 décembre de la même année.

Le(s) associé(s) peuvent abrégier la durée de l'exercice social à tout moment.

### **Art. 16. Comptes sociaux annuels.**

16.1 Chaque année, à la date de la fin de l'exercice social, le conseil de gérance établit un bilan comprenant (i) un bilan des actifs mobiliers et immobiliers et de toutes les dettes actives et passives de la Société et accompagné (ii) d'une annexe synthétisant tous les engagements de la société, ainsi que les dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

16.2 Au même moment, la gérance établit un compte des pertes et profit, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

16.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'annexe et le compte des pertes et profits, pendant la quinzaine de jours précédant l'assemblée générale annuelle.

### **Art. 17. Distributions.**

17.1 Le solde créditeur du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

17.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) qui seront alloués à un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès lors que le fonds de réserve légale atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois reprendre jusqu'à son intégrale reconstitution, si à quelconque instant, et pour quelque raison que ce soit, le fonds de réserve était entamé au delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés ou du conseil de gérance, le cas échéant.

17.3 Chaque Part Sociale procure à son détenteur le droit au paiement de dividendes calculés et payables sous réserve de la disponibilité de réserves ou de profits distribuables et distribués sur proposition du conseil de gérance. Sauf décision contraire de l'assemblée générale ordinaire des associées ou, selon le cas, du conseil de gérance en son absolue discrétion, déclarant l'attribution d'un dividende, les distributions devront être faites aux associés au pro rata de la Valeur Totale.

### **Art. 18. Dividende intérimaire.**

18.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice social, le conseil de gérance est autorisé à déclarer le paiement de dividendes intérimaires aux Parts Sociales, sous réserve que les trois conditions suivantes soient satisfaites: i) le conseil de gérance ne peut décider une telle distribution que sur la base de comptes intérimaires; ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois (3) semaines précédant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution; et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas à être certifiés, doivent démontrer l'existence de profits distribuables en montants suffisants.

18.2 Les montants distribuables équivalent au bénéfice net réalisés depuis la fin du dernier exercice social ou, selon le cas, la date de la constitution, auxquels s'ajoutent tout profit reporté ainsi que tout montant des réserves disponibles pour une distribution (incluant toute prime d'émission), et auxquels doivent être déduits les pertes reportées ainsi que tout montant devant être alloué aux réserves obligatoires en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

### **Art. 19. Liquidation.**

19.1 En cas de liquidation de la Société, la liquidation est mise en œuvre par un ou plusieurs liquidateurs, n'ayant pas nécessairement le statut d'associé, et qui seront désignés par l'assemblée des associés à la majorité requise à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

19.2 Le ou les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens ainsi que le paiement des dettes.

19.3 Après paiement de toutes les dettes et de tout le passif de la Société (y compris de tous dividendes éventuels déclarés mais non payés) ainsi que de tous les coûts et dépenses de la liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux associés au pro rata de la Valeur Totale.

**Art. 20. Lois applicables.** Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

**Art. 21. Définitions.** "Valeur Totale" correspond à l'égard de chaque Part Sociale à sa valeur nominale augmentée de la prime d'émission payée pour cette Part Sociale.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commencera à la date de constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2012.

*Souscription - Libération*

Les Statuts ayant ainsi été établis, Bedivere Investments S.à r.l., prédésignée, déclare souscrire l'ensemble du capital social comme suit:

Catégorie de parts sociales	Nombre de parts Sociales	Prime d'émission totale (EUR)	Montant total souscrit (EUR)	% de capital social
Parts Sociales . . . . .	250.000	249.750.000,-	250.000.000,-	100%
TOTAL . . . . .	250.000	249.750.000,-	250.000.000,-	100%

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par une contribution en nature (la "Contribution") composée d'une créance incontestée détenue par le souscripteur contre Pelleas Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.231, à hauteur de USD 250.000.000,-.

La Contribution sera allouée de manière suivante: (i) USD 250.000,- au capital social de la Société et (ii) USD 249.750.000,- à la réserve spéciale de la Société. Preuve de la valeur de la Contribution a été fournie au notaire soussigné par un rapport d'évaluation, par lequel les gérants du souscripteur ont confirmé que la valeur de la Contribution à effectuer par le souscripteur est au moins égal à la valeur nominale plus prime des Parts Sociales. Le rapport d'évaluation restera attaché au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

*Estimation des coûts*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à deux cent deux mille cent euros (EUR 202.100,-) (taux d'échange du 8 août 2012: USD 1.- = EUR 0,8084).

Le montant des frais, honoraires, rémunérations et charges de toute nature qui devront être supportés par la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR6.500,- (six mille cinq cents Euros).

*Résolutions des détenteurs de parts*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée les gérants suivants:

a. Monsieur Jean-Guibert MAHY, né le 20 mars 1977 à Anderlecht, Belgique, résidant à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

b. Monsieur Gregor McMILLAN, né le 4 avril 1970 à Londres, Royaume-Uni, résidant à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;

c. Monsieur Manfred ZISSELSBERGER, né le 11 juillet 1949 à Teisnach, Kreis Regen, Allemagne, résidant à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et

d. Monsieur David WIDART, né le 12 juin 1977 à Marche-en-Famenne, Belgique, résidant à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

2. La Société aura son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. MUCCIANTE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2012. LAC/2012/38179. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012105129/547.

(120143397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**G.P.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 113, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.654.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2012*

Les mandats d'administrateurs de Madame Lucienne Namer, née le 8/8/1937 à Damas (Syrie), demeurant à Outremont-Montréal H2V 1E3, Canada, 1100 Ducharme Street, Madame Sara Sasson, née le 7/3/1933 à Alexandrie (Egypte) ; demeurant à CH-1231 Conches, Suisse, 11, Ch. De Fossard et Madame Eliane Sasson-Karaguilla, née le 23/5/1936 à Beyrouth (Liban), demeurant à 15A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1845 Luxembourg sont reconduits jusqu'à l'assemblée statutaire de 2018.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société TRIPLE A CONSULTING, avec siège social à L-2156 Luxembourg, 2, Millegässel, R.C.S. Luxembourg B 61.417 est reconduit jusqu'à l'assemblée statutaire de 2018.

Certifié sincère et conforme

Pour G.P.F. S.A.

Référence de publication: 2012105025/17.

(120143382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Valauchanrus Sopaneer S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 140.847.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104739/9.

(120142418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Valorem S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 90.277.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104740/9.

(120142596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**VATit (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.565.

—  
EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par l'associé unique en date du 29 février 2012:

- Monsieur Dale BALKIN a été révoqué, de son mandat de gérant de catégorie B de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012104744/15.

(120142454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**VATit Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 136.564.

—  
EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par l'associé unique en date du 29 février 2012:

- Monsieur Dale BALKIN a été révoqué, de son mandat de gérant de catégorie B de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012104745/15.

(120142623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Vlim Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 152.319.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VLIM INVEST S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012104747/12.

(120142915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Vivaro Holdings S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.  
R.C.S. Luxembourg B 107.199.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012104746/10.

(120142573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Wisdom Entertainment, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 100.092.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Wisdom Entertainment, S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012104749/11.

(120142783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**World Fuel Services Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.000.000,00.**

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves, Findel Business Center.  
R.C.S. Luxembourg B 95.561.

—  
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 8 août 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012104750/10.

(120142959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

**Gregson Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 88.109.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique tenue de manière extraordinaire au siège social le 13 août 2012:*

1) L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg avec effet immédiat.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants:

- Monsieur Daniel GALHANO, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
- Monsieur Laurent TEITGEN, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gregson Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2012105035/17.

(120143149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

**World Motor Holdings II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.232.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Virginie Boussard  
Manager

Référence de publication: 2012104751/11.

(120142498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

**Palamon Securities IP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.750,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 168.584.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of July.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared

PALAMON EUROPEAN EQUITY II, L.P., a limited partnership and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House, 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10434, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on July 2012 and;

PALAMON EUROPEAN EQUITY II, "BOA" L.P., a limited partnership and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House, 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10450, here represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, previously named, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on July 2012.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the two shareholders of "Palamon Securities IP Holdings S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 168.584, incorporated by deed on the 3<sup>rd</sup> day of April 2012 by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C number 1442, page 69186 on June 9, 2012, and whose Articles

of Incorporation have been modified for the last time by a deed enacted on the 21<sup>st</sup> of May by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, in process of publication.

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the shareholders exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Increase of the issued share capital by an amount of eleven thousand two hundred and fifty euro (EUR 11,250) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to twenty-three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 23,750) by the creation and issue of eleven thousand two hundred and fifty (11,250) new class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, by contribution in cash;

2. Amendment of article 5 of the by-laws in order to reflect such action;

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders decided what follows:

*First resolution*

The meeting decided to increase the share capital of the Company by an amount of eleven thousand two hundred and fifty euro (EUR 11,250), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) Class A Shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) Class B Shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) Class C Shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) Class D Shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) Class E Shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) Class F Shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) Class G Shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) Class H Shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) Class I Shares and one thousand two hundred and fifty (1,250) Class J Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, up to an amount twenty-three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 23,750) to be divided into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) Class B Shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) Class C Shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) Class D Shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) Class E Shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) Class F Shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) Class G Shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) Class H Shares, one thousand two hundred and fifty (1,250) Class I Shares and one thousand two hundred and fifty (1,250) Class J Shares; by the creation and issue of eleven thousand two hundred and fifty (11,250) new Class A Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and privileges as the existing ones.

*Second resolution*

It is decided to admit the shareholders "PALAMON EUROPEAN EQUITY II, L.P." and "PALAMON EUROPEAN EQUITY II, "BOA" L.P.", to the subscription of the eleven thousand two hundred and fifty (11,250) new Class A Shares.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon "PALAMON EUROPEAN EQUITY II, L.P." prenamed, represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, prenamed, and "PALAMON EUROPEAN EQUITY II, "BOA" L.P.", prenamed, represented by Mister Erwin VANDE CRUYS, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies; declared to subscribe to the eleven thousand two hundred and fifty (11,250) new Class A Shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of eleven thousand two hundred and fifty euro (EUR 11,250), as was certified to the undersigned notary.

The eleven thousand two hundred fifty (11,250) new Class A Shares are subscribed as follows:

New Class A Shares

PALAMON EQUITY, II L.P. EUROPEAN . . . . .	11,050
PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA", L.P. . . . .	200
Total: eleven thousand two hundred fifty . . . . .	11,250

As a consequence of the above, the allocation of the shares is deemed to be read as follows:

(a) Palamon European Equity II, L.P. is the owner of twelve thousand two hundred and seventy-eight (12,278) Class A Shares, one thousand two hundred and twenty-eight (1,228) Class B Shares, one thousand two hundred and twenty-eight (1,228) Class C Shares, one thousand two hundred and twenty-eight (1,228) Class D Shares, one thousand two hundred and twenty-eight (1,228) Class E Shares, one thousand two hundred and twenty-eight (1,228) Class F Shares, one thousand two hundred and twenty-eight (1,228) Class G Shares, one thousand two hundred and twenty-eight (1,228) Class H Shares, one thousand two hundred and twenty-seven (1,227) Class I Shares and one thousand two hundred and twenty-seven (1,227) Class J Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

(b) Palamon European Equity II "BOA", L.P. is the owner of two hundred and twenty-two (222) Class A Shares, twenty-two (22) Class B Shares, twenty-two (22) Class C Shares, twenty-two (22) Class D Shares, twenty-two (22) Class E

Shares, twenty-two (22) Class F Shares, twenty-two (22) Class G Shares, twenty-two (22) Class H Shares, twenty-three (23) Class I Shares, twenty-three (23) Class J Shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend Article 5 of the Articles of Association to read as follows:

**" Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital of the Company is fixed at twenty-three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 23,750) represented by twenty-three thousand seven hundred and fifty 23,750 alphabet shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each all of which are fully paid up divided into ten (10) classes, as follows:

- 5.1.1 Twelve thousand five hundred 12,500 class A shares (the "Class A Shares"),
- 5.1.2 One thousand two hundred and fifty 1,250 class B shares (the "Class B Shares"),
- 5.1.3 One thousand two hundred and fifty 1,250 class C shares (the "Class C Shares"),
- 5.1.4 One thousand two hundred and fifty 1,250 class D shares (the "Class D Shares"),
- 5.1.5 One thousand two hundred and fifty 1,250 class E shares (the "Class E Shares"),
- 5.1.6 One thousand two hundred and fifty 1,250 class F shares (the "Class F Shares"),
- 5.1.7 One thousand two hundred and fifty 1,250 class G shares (the "Class G Shares"),
- 5.1.8 One thousand two hundred and fifty 1,250 class H shares (the "Class H Shares"),
- 5.1.9 One thousand two hundred and fifty 1,250 class I shares (the "Class I Shares"),
- 5.1.10 One thousand two hundred and fifty 1,250 class J shares (the "Class J Shares"),

together referred to as the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles.

5.2 The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.4.1 All Shares are redeemable under the following conditions and modalities (for the purposes of these Articles, redeemable means that the Shares are repurchased and cancelled). The Company shall notify the holders of Shares before any redemption. No individual Shareholder shall have the right to force any redemption of its Shares. Subject to always complying with the 1915 Law, redemption takes place at the Company's initiative, at the exclusion of the holders of Shares' request, and for one or more entire classes of Shares (through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es)). In the case of redemption of classes of Shares, such redemption shall be made in the reverse numerical order (starting with the class J). For the avoidance of doubt,

(i) no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding; when the Class A Shares shall be redeemed, the Company shall be dissolved and liquidated at the same time;

(ii) no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding;

(iii) no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding;

(iv) no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding;

(v) no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding;

(vi) no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding;

(vii) no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding;

(viii) no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding; and

(ix) no Class I Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class J Shares outstanding.

5.4.2 In the event of a reduction of share capital through the redemption of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of Shares of the redeemed class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and redeemed.

5.5 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be redeemed.

5.6 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 16 of the Articles.

5.7 Upon the redemption of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of this Article 5, the following words shall have the following definitions:

"Available Amount" means in relation to the Shares the total amount of net profits attributable to the class of Shares (as determined in accordance with Article 16 of the Articles) of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii), as the case may be, by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$  Whereby:

AA = Available Amount;

NP = net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of Article 16 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of class of Shares in accordance with the provisions of Article 16.2 of the Articles);

P = any freely distributable reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this correspond to available amounts in accordance with law;

L = losses (including carried forward losses);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption of the relevant class of Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the Shares so redeemed.

5.8 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Board of Directors may determine provided that all such Shares are treated equally.

5.9. The above shall not prejudice to any other form of capital reduction or any other form of distribution."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

ONT COMPARU:

"PALAMON EUROPEAN EQUITY, II L.P.", un limited partnership, constitué et régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House, 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculé à Cardiff sous le numéro de registre LP 10434, ici représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en juillet 2012.

"PALAMON EUROPEAN EQUITY II, "BOA" L.P.", un limited partnership, constitué et régi selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Cleveland House, 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculé à Cardiff sous le numéro de registre LP 10450, ici représenté par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en juillet 2012.

Les procurations, signées «ne varietur» par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les deux parties mentionnées ci-dessus sont les deux associés de "Palamon Securities IP Holdings S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 168.584 constituée suivant acte du 3 avril 2012, par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1442, page 69186 du 9 juin 2012 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant l'acte reçu par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 mai 2012, en cours de publication.

Toutes les douze mille cinq cents (12.00) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que les associés, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peuvent décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont tous les associés ont préalablement été informé.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social par d'un montant de onze mille deux cent cinquante euros (EUR 11.250) de manière à le porter de son présent montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à vingt-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 23.750) par l'émission de onze mille deux cent cinquante (11.250) nouvelles parts de classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, par apport en numéraire;

2. Amendement de l'article 5 des Statuts afin de refléter une telle action;

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

#### *Première résolution*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de onze mille deux cent cinquante euros (EUR 11.250), afin de le porter de son montant initial de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J, avec pour valeur nominale chacune un euro (EUR 1) à un montant de vingt-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 23.750) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H, mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I et mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J, par la création et l'émission de onze mille deux cent cinquante (11.250) nouvelles parts sociales de catégorie A avec une valeur nominale chacune de un euro (EUR 1), donnant les mêmes droits et privilèges que celles existantes.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'admettre les associés, "PALAMON EUROPEAN EQUITY II, L.P." et "PALAMON EUROPEAN EQUITY II, "BOA" L.P." prénommés, à la souscription des onze mille deux cent cinquante (11,250) nouvelles parts sociales de catégorie A:

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite "PALAMON EUROPEAN EQUITY II, L.P." et "PALAMON EUROPEAN EQUITY II, "BOA" L.P." prénommés, représentés par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, prénommé, en vertu de procurations dont mention a été faite ci-avant;

ont déclaré souscrire aux onze mille deux cent cinquante (11.250) nouvelles parts sociales de catégorie A, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de onze mille deux cent cinquante euro (EUR 11.250) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Souscription et paiement*

Les onze mille deux cent cinquante (11.250) nouvelles parts sociales de catégorie A sont souscrites comme suit:

Nouvelles parts sociales de catégorie A	
PALAMON EUROPEAN EQUITY, II L.P. ....	11.050
PALAMON EUROPEAN EQUITY II "BOA", L.P. ....	200
Total: onze mille deux cent cinquante .....	11.250

En conséquence de ce qui précède, la parts sociales sont réparties comme suit:

Palamon European Equity II, L.P. est le propriétaire de douze mille deux cent soixante-dix-huit (12,278) de parts sociales de catégorie A, mille deux cent vingt-huit (1,228) de parts sociales de catégorie B, mille deux cent vingt-huit (1,228) de parts sociales de catégorie C, mille deux cent vingt-huit (1,228) de parts sociales de catégorie D, mille deux cent vingt-huit (1,228) de parts sociales de catégorie E, mille deux cent vingt-huit (1,228) de parts sociales de catégorie F, mille deux cent vingt-huit (1,228) de parts sociales de catégorie G, mille deux cent vingt-huit (1,228) de parts sociales de catégorie H, mille deux cent vingt-sept (1,227) de parts sociales de catégorie I et mille deux cent vingt-sept (1,227) de parts sociales de catégorie J, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

Palamon European Equity II "BOA", L.P. est le propriétaire de deux cent vingt-deux (222) parts sociales de catégorie A, vingt-deux (22) parts sociales de catégorie B, vingt-deux (22) parts sociales de catégorie C, vingt-deux (22) parts sociales de catégorie D, vingt-deux (22) parts sociales de catégorie E, vingt-deux (22) parts sociales de catégorie F, vingt-deux (22) parts sociales de catégorie G, vingt-deux (22) parts sociales de catégorie H, vingt-trois (23) parts sociales de catégorie I et vingt-trois (23) parts sociales de catégorie J, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

#### « Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de vingt-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 23.750), représenté par vingt-trois mille sept cent cinquante (23.750) parts sociales ordinaires alphabétiques avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) entièrement libérées et divisées en dix (10) classes parts sociales, comme suit:

5.1.1 Douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A")

5.1.2 Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B")

5.1.3 Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C")

5.1.4 Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie D (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D")

5.1.5 Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie E (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E")

5.1.6 Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie F (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F")

5.1.7 Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie G (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G")

5.1.8 Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie H (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H")

5.1.9 Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie I (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I")

5.1.10 Mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ordinaires de catégorie J (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J") Ensemble mentionné comme les «Parts Sociales» et ayant de tels droits et caractéristiques comme exposé dans les Statuts.

5.2 Les détenteurs des Parts Sociales sont ensemble mentionnés comme "les Associés" et "l'Associé" sera interprété en conséquence.

5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toutes Parts Sociales sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.4 Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution des Associés adoptés dans la façon exigée pour l'amendement de ces Statuts.

5.4.1 Toutes les Parts Sociales sont rachetables dans les conditions suivantes et les modalités (pour les besoins de ces Statuts, rachetable signifie que les Parts Sociales sont rachetées et annulées). La Société notifiera les détenteurs de Parts Sociales avant n'importe quel rachat. Aucun Associé individuel n'aura le droit de forcer n'importe quel rachat de ses Parts Sociales. Toujours soumis à l'observation de la Loi 1915, le rachat a lieu à l'initiative de la Société, sauf si cette requête est effectuée par les détenteurs Parts Sociales et pour une ou plusieurs classes de Parts Sociales (par le rachat et l'annu-

lation de toutes les parts sociales émises dans une telle classe(s)). Dans le cas de rachat des classes de Parts Sociales, un tel rachat sera fait dans l'ordre numérique inverse (commençant avec la classe J). Pour éviter tout doute:

(i) Aucune Part Sociale Ordinaire de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat une Part Sociale Ordinaire de Catégorie B non encore remboursée; quand les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A seront rachetées, la Société sera dissoute et liquidée en même temps;

(ii) Aucune Part Sociale Ordinaire de Catégorie B ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat une Part Sociale Ordinaire de Catégorie C non encore remboursée;

(iii) Aucune Part Sociale Ordinaire de Catégorie C ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat une Part Sociale Ordinaire de Catégorie D non encore remboursée;

(iv) Aucune Part Sociale Ordinaire de Catégorie D ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat une Part Sociale Ordinaire de Catégorie E non encore remboursée;

(v) Aucune Part Sociale Ordinaire de Catégorie E ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat une Part Sociale Ordinaire de Catégorie F non encore remboursée;

(vi) Aucune Part Sociale Ordinaire de Catégorie F ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat une Part Sociale Ordinaire de Catégorie G non encore remboursée;

(vii) Aucune Part Sociale Ordinaire de Catégorie G ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat une Part Sociale Ordinaire de Catégorie H non encore remboursée;

(viii) Aucune Part Sociale Ordinaire de Catégorie H ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat une Part Sociale Ordinaire de Catégorie I non encore remboursée;

(ix) Aucune Part Sociale Ordinaire de Catégorie I ne peut être rachetée si la Société a au moment du rachat une Part Sociale Ordinaire de Catégorie J non encore remboursée;

5.4.2 En cas d'une réduction de capital social par le rachat d'une classe de Parts Sociales, une telle classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au prorata de leur détention dans une telle classe, au Montant Disponible (avec la limitation cependant au Montant d'Annulation Totale) et les détenteurs des Parts Sociales de la classe rachetée de Parts Sociales, recevront de la Société un montant égale à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chacune des Parts Sociales de la classe appropriée, détenues par eux et rachetées.

5.5 La Valeur d'Annulation Par Parts Sociales sera calculée en divisant le Montant d'Annulation Totale par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales à être rachetées.

5.6 Le Montant d'Annulation Totale sera un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires appropriés et conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts.

5.7 Dès le rachat des Parts Sociales de la classe appropriée de Parts Sociales, la Valeur d'Annulation Par Parts Sociales deviendra due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet article 5, les mots suivants auront les définitions suivantes:

"Le Montant Disponible" signifie par rapport aux Parts Sociales, le montant total de bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales (comme déterminé conformément à l'Article 16 des Statuts) de la Société (incluant des profits reportés) dans la mesure que les Associés auraient eu droit aux distributions de dividende selon l'Article 16 des Statuts, augmenté de (i) des réserves librement distribuables (incluant pour l'évitement de doute la réserve de prime d'émission) et (ii), selon le cas, par le montant de la réduction de capital social et de la réserve légale touchant à la classe de Parts Sociales à être annulée dans la mesure où ceci correspond aux montants disponibles conformément à la loi, mais réduit par (i) les pertes (des pertes reportées incluses) et (ii) n'importe quelles sommes à être placée en réserve (s) conformément aux exigences de la loi ou des Statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires appropriés

(pour lever tout doute sans les prendre en compte deux fois) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA = Montant Disponible;

NP = Bénéfices nets attribuables à la classe de Parts Sociales conformément aux dispositions de l'article 16 des Statuts (incluant profits reportés comme déterminé pour la classe appropriée de classe de Parts Sociales conformément aux dispositions de l'article 16.2 des Statuts);

P = n'importe quelles réserves distribuables;

CR = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant la classe de Parts Sociales à être annulées dans la mesure où celles-ci correspondent aux montants disponibles conformément à la loi;

L = pertes (pertes reportées incluses);

LR = n'importe quelles sommes à être placées en réserve(s) conformément aux exigences de loi ou des Statuts.

- "La valeur d'Annulation Par Part Sociale" le montant d'annulation par action à être payée aux Associés.

- "Des Comptes Intérimaires" signifient les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires appropriés.

- "La Date des Comptes Intérimaires" signifie la date, pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat de la classe appropriée de Parts Sociales.

- "Le montant d'Annulation Totale" signifie le montant à être payé comme le prix de rachat pour les Parts Sociales rachetées.

5.8 Si des Parts Sociales sont émises sans être entièrement libérées lors de leur émission, le paiement du solde débiteur sera fait à un tel temps et sur de telles conditions que le Conseil de Gérance peut déterminer les conditions que de telles Parts Sociales soient traitées également.

5.9 Le susdit ne portera pas préjudice à une autre forme de réduction capitale ou une autre forme de distribution.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 août 2012. LAC/2012/37548. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012104017/382.

(120142068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

---

#### **World Motor Holdings II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.232.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Virginie Boussard

*Manager*

Référence de publication: 2012104753/11.

(120142500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

#### **Wap Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.693.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Director*

Référence de publication: 2012104758/11.

(120142521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

#### **LEONOR Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 121.813.

*Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratssitzung vom 24.07.2012*

- Die Amtsniederlegung von Herrn Philippe Stanko als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 28.06.2012 ist angenommen.

- Als seine Nachfolgerin wird Frau Corinne Bitterlich, Angestellte, geboren am 02.07.1969 in Quierschied, Deutschland, mit geschäftlicher Adresse 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg im Rahmen einer Ergänzungswahl zum 28.06.2012 ernannt. Ihr Mandat läuft anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2013 aus.

- Die Amtsniederlegung von Herrn Fabien Leger als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 27.01.2010 ist angenommen.

Luxemburg, den 24.07.2012.

Leonor Investment S.A.

Référence de publication: 2012105141/17.

(120143447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Wap Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.693.

---

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Director

Référence de publication: 2012104759/11.

(120142522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**WATAMAR & Cie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 146.075.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104761/9.

(120143078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**World Motor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.584.

---

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Manager

Référence de publication: 2012104763/11.

(120142510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**World Motor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.584.

---

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Manager

Référence de publication: 2012104764/11.

(120142511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**X-Com Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.  
R.C.S. Luxembourg B 74.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2012104769/12.

(120142369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**World Motor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 115.584.

Le bilan au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Manager*

Référence de publication: 2012104765/11.

(120142512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**WX Bialystok Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 134.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012104766/10.

(120142450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**WX Krakow Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 130.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012104767/10.

(120143041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Achilles Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 793.711,12.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 155.952.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Référence de publication: 2012104818/11.

(120143745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**WX Warsaw Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 135.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012104768/10.

(120142495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

**Zephyr Capital Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 129.352.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors d'une réunion du conseil d'administration de la société tenue en date du 6 août 2012 que le siège social de la société est transféré de L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare (Grand-Duché de Luxembourg) à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104774/12.

(120142433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

**Chemicals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 814.918,50.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 133.602.

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé en date du 14 août 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Michel Thill, né le 8 Juin 1965 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 51 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de la Société, avec effet 30 novembre 2011; et
- de nommer Monsieur Eckart Vogler, né le 24 octobre 1970 à Brême (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de la Société, pour une durée illimitée, avec effet au 6 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2012104928/19.

(120143542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

**COMOI Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 170.746.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, the twentieth day of July.

Before Us, Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing at 21, rue de Schwiedelbrouch, L-8806 Rambrouch.

There appeared

"Compagnie Mobilière d'Investissements Group (CO.MO.I. Group) S.A.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Luxembourg Trade and commerce register under number B 73191, a Luxembourg public limited liability company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, duly represented by Jean-Luc SCHAUS, Avocat à la Cour residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 13<sup>th</sup> 2012.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (hereafter the «Articles») of a public limited company (*société anonyme*) which it declares to establish as follows:

### **Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1. Name.** There is hereby formed by the subscriber and all other persons who shall become owners of the shares hereafter, a public limited company (*société anonyme*) under the name of “COMOI Fund Management S.A.”(hereafter «the Company»).

#### **Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the Board of Directors.

2.2 The Board of Directors shall further have the right to set up offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the Company which shall remain a Luxembourg-company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

#### **Art. 4. Objects.**

4.1 The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

4.2 The Company may in addition render any kind of service to companies in which the Company has a direct and/or indirect participation with particular reference to services rendered in the area of financial investments and investments to be made for the acquisition of participations in companies resident in Luxembourg and abroad.

4.3 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patent of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a direct and/or indirect participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

4.4 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.5 In furtherance of its purposes, the Company shall have the powers to participate as General Partner in one or more *Société en commandite par actions* established under the laws of the Luxembourg and therefore the Company shall have the broadest powers to manage such *Société en commandite par actions*.

### **Share Capital - Shares**

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at one hundred and twenty five thousand Euros (EUR 125,000.-), represented by one hundred and twenty five thousand (125,000) ordinary shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The shares of the Company shall be in registered form.

6.2 A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

6.3 Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two directors.

6.4 The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufructuary (*usufruitier*) and a bare owner (*nu-propriétaire*) and a pledgor and a pledgee.

6.5 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding shares may be called at any time at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the shares in the same proportion and at the same time.

6.6 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

6.7 Any share premium may be repaid to the shareholders under the same modalities than a repayment of free reserves.

#### **Art. 7. Transfer of Shares.**

7.1 The shares may be freely transferred among shareholders.

7.2 Transfers of shares as well as subscription rights, warrants or convertible bonds issued by the Company or other securities or rights issued, authorized or granted by the Company giving right to voting securities of the Company (hereafter the «Shares») to third parties are subject to a pre-emption right in favour of the other shareholders in the following conditions.

For the purpose of this provision, a transfer of Shares (hereafter the «Transfer») shall mean, any transaction that has as its purpose or consequence that a property interest in the Shares is transferred, with or without consideration, including but not limited to:

- (i) contributions to capital, share swaps or exchanges, mergers, scissions, liquidations,
- (ii) all changes, transfers, sales or assignments of beneficial interests whether in part or in whole, usufruct (usufruct), or nuepropriété (bare ownership, i.e. ownership without beneficial interest) or full title by any legal means,
- (iii) any transfer made pursuant to a public auction ordered by a court,
- (iv) any transfer or waiver of droits d'attribution (rights to be allocated shares) pursuant to an increase of capital by way of capitalisation of reserves or profits, any transfer or waiver of preferential subscription rights pursuant to an increase of capital by way of contribution in cash or individual renouncement to such preferential subscription rights in favour of identified persons and
- (v) any transfer with or without usufruct, loan, convention de croupier (silent partnership), constitution of a security as a result of a pledge of Shares or other ownership interests or other type of security interest [in which case the transfer of the shares or other ownership interests resulting from the performance (exécution) of such pledge shall not be considered as a Transfer], involving Shares, votes, investment certificates, warrants, bonds, hybrid securities, options, rights and other securities giving or entitling to, immediately or in the future, directly or indirectly, any right to Shares or other ownership interests and all other forms of transfers.

7.3 Any shareholder who wishes to transfer any or all of its Shares (hereafter a «Transferor») to a bona fide proposed transferee (hereafter a «Transferee»), shall notify the other shareholders and the Board of Directors thereof by registered letter with notice of delivery. The notice (hereafter the «Notice of Transfer») will contain the following information:

- (i) the number of Shares it intends to transfer;
- (ii) the identity of the prospective Transferee(s); and
- (iii) the terms and conditions, including the proposed cash purchase price for the Shares, under which the Transferor proposes to transfer its Shares to the Transferee.

Transfers for non-cash consideration are not permitted unless all shareholders previously agree thereto in writing.

7.4 The other shareholders shall in proportion to their shareholding and in accordance with the terms and conditions set forth in the Notice of Transfer have a pre-emption right on the Shares the Transferor proposes to transfer.

If one or more shareholders do not exercise their pre-emption right, the other shareholder(s) may acquire all or a proportionally larger part of the Shares the Transferor proposes to transfer.

The pre-emption right must be exercised within 21 Business Days («Business Day» meaning a day (other than Saturday or Sunday) on which banks are normally open in Luxembourg for business) from the date the Notice of Transfer is deemed to have been given to the relevant Shareholder by notifying the Transferor and the Board of Directors by registered mail with notice of delivery. The notice («Notice of Pre-emption») must indicate whether or not the respective shareholder is prepared to purchase a proportionally larger number of Shares or, as the case may be, all of the Shares in case one, several or all of the other shareholders do not wish to exercise their pre-emption right. In order for the pre-emption right to be validly exercised, the Notices of Pre-emption taken together, as the case may be, must cover all of the Shares that the Transferor proposes to transfer.

7.5 In case the Notices of Pre-emption taken together, as the case may be, do not cover all of the Shares that the Transferor proposes to transfer or no shareholder has exercised its pre-emption right, the Board of Directors shall notify the Transferor and the other shareholders within 3 Business Days upon expiration of the pre-emption period of last notified Shareholder. After receipt of such notice, the other shareholders shall have an additional preemption period of 10 Business Days during which they may exercise their pre-emption right as provided for under section 7.4 above.

7.6 If no shareholder notifies its exercise of the pre-emption right within the periods of time set forth in sections 7.4 and 7.5 above or, as the case may be, the Notice(s) of Pre-emption do(es) not cover all of the Shares that the Transferor proposes to transfer upon expiration of the additional period for pre-emption set forth under section 7.5, the Board shall notify the Transferor that he is free to transfer the Shares to the proposed Transferee under the proposed terms and conditions immediately upon expiration of the additional period for pre-emption set forth under section 7.5.

7.7 In the event that the pre-emption right has been validly exercised, the transfer of the Shares and the payment of the purchase price shall take place simultaneously within 15 Business Days following the date in which the Notice of Preemption has been received by the Transferor.

7.8 Any notification under this article 7 shall be deemed to have been given the date in which the notice has been received by the relevant Shareholder as stated in the notice of delivery. Said relevant Shareholder is required to immediately inform the Board of Directors of the circumstance that it has received such notice.

## **Management - Supervision**

### **Art. 8. Appointment and Dismissal of Directors.**

8.1 The Company shall be managed by a Board of Directors of at least three members, who are appointed for a term which may not exceed six years, by the General Meeting of Shareholders. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of the General Meeting of Shareholders.

8.2 Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

8.3 In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors will convene a General Meeting of Shareholders within 15 working days who will appoint a new director.

### **Art. 9. Meetings of the Board of Directors.**

9.1 The Board of Directors will elect from among its members a Chairman. It may further choose a Secretary, either a director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Chairman will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

9.2 Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman, the Secretary or by any other two members of the Board.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an five days' written notice of Board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified on the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax, e-mail or telegram or telex another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under condition however that at least three directors are present at the meeting.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

9.3 The Board can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Decisions of the Board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

9.4 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. In such a case, the decision on that matter shall be reserved to the General Meeting of Shareholders which shall be convened within a period not exceeding fifteen days.

### **Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors.**

10.1 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the Chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

10.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two other directors.

**Art. 11. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 as amended on commercial companies or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

### **Art. 12. Delegation of Powers.**

12.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for definite transactions and revoke such appointments at any time.

12.2 The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

**Art. 13. Indemnification.** The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally judged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 14. Statutory Auditor.** The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several auditors. The auditors shall be appointed by the General Meeting of Shareholders which shall determine their number, remuneration and term of their mandates. The auditor(s) is (are) reeligible.

### General Meetings of Shareholders

**Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholders.** The Company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or the dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the Company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing.

The General Meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

### Art. 16. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

16.1 The annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, at 11:00 a.m. (Luxembourg time) on the 10th December.

If such day is a legal holiday, the annual General Meeting of Shareholders shall be held on the next following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

16.2 Other General Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

### Art. 17. Proceedings, Vote.

17.1 General Meetings of Shareholders shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting of Shareholders whenever a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

17.2 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than 15 days prior notice.

All notices calling General Meetings of Shareholders must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

To the extent permitted by law, circular resolutions of the shareholders shall be validly taken if approved in writing by all the shareholders. Such approval may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, e-mail, telefax or telex.

17.3 Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, e-mail, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting of Shareholders.

17.4 Except as otherwise required by law, resolutions at a General Meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, with a quorum of at least 50% of the shares present or represented at the meeting.

17.5 The General Meeting of Shareholders shall have exclusive competence to resolve the following issues:

- (i) sale of assets of the Company;
- (ii) real estate matters;
- (iii) decisions on the distribution of dividends and other profits;

(iv) appointment, dismissal and remuneration of the directors;

17.6 Before any deliberations, the Chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the Meeting's Board.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the Meeting's Board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board of Directors or any two other directors. When the Company has a sole shareholder, its decisions will be taken in writing.

### **Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits**

**Art. 18. Financial Year.** The Company's financial year runs from the first July to the thirty of June of every year.

#### **Art. 19. Annual Accounts.**

19.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by law.

19.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor who will thereupon draw up his report.

19.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the Board's report, the auditor(s)' report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

#### **Art. 20. Distribution of Profits.**

20.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, writeoffs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

20.2 Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

20.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting of Shareholders and it shall be distributable amongst the shareholders.

20.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place determined by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

20.5 Interim dividends may be paid by the Board of Directors within the conditions provided for by law.

20.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting of Shareholders; deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

**Art. 22. Liquidation.** In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, deliberating in the manner required for amendments to the Articles, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

An amount necessary to repay the paid-up portion of each share will be deducted from net assets after settlement of liabilities on liquidation; any surplus will be distributed between all shareholders prorata their shareholding in the Company.

If, as a part of the liquidation procedure, the liquidators realize an asset transferred, sold, or contributed to the Company by an existing shareholder or member of that shareholder's group, such shareholder or member of that shareholder's group shall have the right of first refusal to acquire such asset at a price and on the terms and conditions which a willing purchaser is prepared to pay. In case the consideration offered by a willing purchaser is other than in cash, the cash equivalent shall be determined by the auditor of the Company last in office.

The terms and conditions and, where applicable the cash equivalent, shall be notified to the shareholders benefiting of the right of first refusal by the liquidators by registered mail at the last entered address of the entitled shareholder in the share register who will have a two months' delay to declare by registered mail to the Company the willingness to acquire such assets at the disclosed terms and conditions (and cash equivalent if applicable).

#### **Art. 23. General Provision.**

**Art. 23.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the provisions of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Transitional provisions*

The first business year begins today and ends on 30<sup>th</sup> June 2013.

The first Chairman shall be appointed by the General Meeting of Shareholders.

The first annual meeting will be held in 2013.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to the total share capital as follows:

“Co.Mo.I. Group S.A.”: 125,000 (one hundred and twenty five thousand) shares

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of one hundred and twenty five thousand Euros (EUR 125,000.-) is from now on at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 as amended on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1.200,-

#### *Single shareholder's special resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the above named party, representing the whole of the subscribed capital, considering itself to be duly convened, has resolved to pass the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at five and that of the statutory auditors at one.
2. The following have been appointed as directors:
  - Mr Alex Schmitt, lawyer, born in Luxembourg (LU) on 24 March 1953, professionally residing in 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg (LU)
  - Mr Freddy Matyn, bank manager, born in Merksem (BE) on 28 March 1947, residing in 100 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (LU)
  - Mr Giovanni Barone-Adesi, professor, born in Reggio Calabria (IT) on 29 September 1951 residing in 31b Via Matorell CH-6926 Montagnola (CH)
  - Mr Marco Janni, lawyer, born in Milano (IT) on 18 September 1937, professionally residing in 16 Via Legnano, I-20121 Milano (IT)
  - Mr Fabio Morvilli, President of the Camera di Commercio Italo-Lussemburghese A.s.b.l., born in Rome (IT) on 17 September 1957, professionally residing in 45 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (LU)
  - Mr Alex Schmitt has been appointed as Chairman of the Board of Directors.
3. “Ernst & Young S.A.”, with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Munsbach registered with the Luxembourg Companies Register under number B 47.771 is appointed as statutory auditor.
4. The Company's address shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
5. The term of office of the directors shall end with the General Annual Meeting to be held in 2018.
6. The term of office of the statutory auditor shall end with the general annual meeting to be held in 2013.
7. The Company shall, as General Partner (associé commandité), subscribe to 310 (three hundred and ten) shares in “Comoi Fund S.C.A., SIF-SICAV”, a limited partnership by shares (Société en commandite par actions) to be incorporated and qualifying as a société d'investissement à capital variable fonds d'investissement spécialisé under Luxembourg Law, and fully pay up those shares with a contribution in funds of € 31.000.-. The Company, represented by its Single shareholder, gives a special proxy to Mr Jean-Luc SCHAUS, Avocat à la Cour in Luxembourg, to, on behalf of the Company, subscribe to the aforesaid shares on behalf of the Company.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above-appearing Party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing Parties, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt juillet.

Par devant, Me Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à 21, rue Schwiedelbrouch, L-8806 Rambrouch.

A comparu

«Compagnie Mobilière d'Investissements Group (CO.MO.I. Group) S.A.», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, enregistrée au Registre Luxembourgeois des Commerces et des Sociétés

sous le numéro B 73191, une société publique à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ici représenté par Me Jean-Luc SCHAUS, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 juillet 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité respective, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après les «Statuts») d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

### **Dénomination - Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme prenant la dénomination de «COMOI Fund Management S.A.», (ci-après désignée par la «Société»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

2.2 Le conseil d'administration pourra en outre établir des bureaux, centres administratifs et agences partout où il jugera utile, soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre ce siège et les pays étrangers, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à ce que les circonstances soient complètement revenues à la normale. Un tel transfert n'aura, cependant, pas d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. La déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le dirigeant de la Société le mieux placé pour le faire dans les circonstances.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Art. 4. Objet social.**

4.1 L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La société pourra de plus rendre tout type de service aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe et/ou indirecte en se référant en particulier à des services rendus dans le domaine d'investissements financiers et d'investissements à faire pour l'acquisition de participations dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères.

4.3 La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation et/ou à leurs filiales toute assistance, prêt, avance ou garantie.

4.4 Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.5 Pour l'accomplissement de son objet, la Société aura les pouvoirs de participer en qualité d'associé commandité dans une ou plusieurs Société en Commandite par actions établies sous les lois du Luxembourg, et la Société aura les pouvoirs les plus larges pour gérer ces Sociétés en commandite par actions.

### **Capital social - actions**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000.-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les actions sont nominatives.

6.2 Un registre des actions sera tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par deux administrateurs.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une

personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.5 Les sommes non libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du Conseil d'Administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment.

6.6 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

6.7 Toute prime d'émission peut être remboursé aux actionnaires en vertu des mêmes modalités que le remboursement des réserves libres.

#### **Art. 7. Transfer of Shares.**

7.1. Les actions sont librement transférables entre actionnaires.

7.2. Le transfert d'actions de même que les droits de souscription, warrants ou d'obligations convertibles émises par la Société ou d'autres titres ou droits émis, autorisés ou accordés par la Société donnant droit à des titres de la Société ayant le droit de vote (ci-après les «Actions») à des tiers sont sujets à un droit de préemption faveur des autres actionnaires dans les conditions suivantes:

Pour les besoins de cette clause, un transfert d'Actions (ci-après «Transfert») sera défini comme toute transaction autre que les transferts énumérés sous l'article 7.3 ci-dessous qui a pour but ou conséquence que le droit de propriété sur les Actions est transféré, avec ou sans prix, notamment, mais pas exclusivement par:

- (i) contributions en capital, swaps ou échanges d'actions, fusions, scissions, liquidations,
- (ii) tout changement, transfert, vente ou assignation partiel ou bien total de la jouissance, de l'usufruit ou de la nue-propriété par tout moyen légal;
- (iii) tout transfert effectué suite à une vente aux enchères ordonnée par un tribunal;
- (iv) tout transfert ou renonciation à des droits d'attribution sur une augmentation de capital par capitalisation de réserves ou de profits, tout transfert ou renonciation à des droits de souscription privilégiés sur une augmentation de capital par apport en espèces ou renonciation individuelle à de telles droits de souscription préférentiels en faveur de personnes particulières et
- (v) tout transfert avec ou sans usufruit, prêt, convention de croupier, constitution de sécurités comme résultat d'une mise en gage des actions ou d'autres droits de propriété [dans ce cas le transfert des Actions ou d'autres droits de propriété résultant de l'exécution de tels gages ne sera pas considéré comme un Transfert], impliquant des Actions, votes, certificats d'investissement, warrants, obligations, titres hybrides, options, droits et autres titres donnant droit, immédiatement ou dans le futur, tout droit à des actions ou d'autres droit de propriété et toute autre forme de transfert.

7.3 Tout actionnaire qui veut transférer tout ou partie de ses Actions (ci-après nommé «Cédant») à un tiers intéressé de bonne foi (ci-après nommé «Cessionnaire»), devra notifier les autres actionnaires et le Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception. La notification (ci-après nommée («Notification de Transfert»)) contiendra les informations suivantes:

- (i) le nombre d'Actions à transférer,
- (ii) l'identité du Cessionnaire; et
- (iii) les conditions, y compris le prix de cession comptant proposé pour les Actions, sous lesquelles le Cédant propose de transférer les Actions au Cessionnaire.

Des transferts à un prix non payable en liquide ne sont pas permis, à moins que tous les actionnaires y consentent par écrit au préalable.

7.4 Les autres actionnaires ont un droit de préemption proportionnel à leur participation et en accord avec les conditions indiquées dans la Notification de Transfert.

Si un ou plusieurs actionnaires n'exercent pas leur droit de préemption, les autres actionnaires peuvent acquérir toutes ou une part proportionnellement plus grande des Actions que le Cédant propose de transférer.

Le droit de préemption doit être exercé endéans 21 jours ouvrables («Jour ouvrable» signifie un jour (autre qu'un samedi ou un Dimanche) où les banques sont normalement ouvertes au public au Luxembourg) de la date à laquelle la Notification de Transfert est supposée avoir été donnée à l'actionnaire en question, par une notification à donner au Cédant et au Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception. La notification («Notification de Préemption») doit indiquer si l'actionnaire est préparé à acheter un nombre proportionnellement plus important, ou éventuellement toutes les Actions au cas où un, plusieurs ou tous les autres Actionnaires ne veulent pas exercer leur droit de préemption, ou non. Pour que le droit de préemption puisse être exercé, les Notifications de Préemption prises ensemble, doivent couvrir toutes les actions que le Cédant propose de transférer.

7.5 Au cas où les Notifications de Préemption prises ensemble, ne couvrent pas toutes les Actions que le Cédant propose de transférer ou si aucun Actionnaire n'a exercé son droit de préemption, le Conseil d'Administration le notifiera au Cédant et aux autres actionnaires endéans les 3 Jours Ouvrables après expiration du délai de préemption du dernier actionnaire notifié. Après réception de cette notification, les actionnaires auront un délai supplémentaire de 10 Jours Ouvrables pendant lequel ils peuvent exercer leur droit de préemption selon la procédure de l'article 7.4 ci-dessus.

7.6 Si aucun actionnaire n'exerce son droit de préemption endéans les délais indiqués dans les articles 7.4 et 7.5 ci-dessus, ou si les Notifications de Préemption ne couvrent pas toutes les Actions que le Cédant propose de transférer, après expiration du délai supplémentaire indiqué à l'article 7.5, le Conseil d'Administration notifiera au Cédant qu'il est autorisé à transférer les Actions au Cessionnaire proposé dans les termes et conditions immédiatement après l'expiration du délai supplémentaire tel qu'indiqué à l'article 7.5.

7.7 Au cas où le droit de préemption a été exercé valablement, le transfert des actions et le paiement du prix d'acquisition seront effectués simultanément endéans les 15 jours ouvrables dans lesquels la Notice de Préemption a été reçue par le Cédant.

7.8 Toute notification sous cet article 7 est supposée être donnée à la date à laquelle la Notification a été reçue par l'Actionnaire en question tel qu'indiqué dans la note d'envoi. Tout actionnaire doit informer immédiatement le Conseil d'Administration des circonstances dans lesquelles il a reçu cette notification.

## **Administration - Surveillance**

### **Art. 8. Nomination et Révocation des administrateurs.**

8.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour un terme ne pouvant excéder six ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

8.2 Les administrateurs sortants sont rééligibles.

8.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou autrement, les administrateurs restants convoqueront une Assemblée Générale des Actionnaires dans les 15 jours ouvrables qui procédera à l'élection d'un nouvel administrateur.

### **Art. 9. Réunion du Conseil d'Administration.**

9.1 Le Conseil d'Administration élit un Président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le Président présidera toutes assemblées d'actionnaires et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale des Actionnaires, respectivement le Conseil d'Administration choisira un autre administrateur en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

9.2 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président, le secrétaire ou par deux autres membres du Conseil.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, télécopie, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins trois administrateurs participent à la réunion.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité absolue des votes. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopie ou télex.

9.4 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Dans ce cas, la décision sur cette matière sera réservée à l'assemblée générale des actionnaires qui sera convoquée dans un délai ne pouvant dépasser quinze jours.

### **Art. 10. Décisions du Conseil d'Administration.**

10.1 Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil d'Administration. Toutes procurations y resteront annexées.

10.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux autres administrateurs.

**Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

12.2 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs, ou les signatures conjointes ou uniques de tous fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 13. Indemnisation.** La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

**Art. 14. Commissaire aux comptes.** La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

### Assemblée générale des Actionnaires

**Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.** L'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

**Art. 16. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales.**

16.1 L'Assemblée Générale annuelle se réunit au siège social ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 10 décembre à 11:00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable qui suit, à la même heure. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

16.2 D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives.

**Art. 17. Procédure et Vote.**

17.1 Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

17.2 Les convocations aux Assemblées Générales des Actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins 15 jours. Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Dans les limites permises par la loi, des résolutions d'actionnaires peuvent être prises valablement si elles sont approuvées par écrit par tous les actionnaires. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

17.3 Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par un mandataire qui peut être nommé par écrit, téléfax ou télex, actionnaire ou non.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux Assemblées Générales.

17.4 Excepté dans les cas prévus par la loi, les résolutions des Assemblées Générales dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, avec un quorum de présence de 50%.

17.5 L'assemblée générale des actionnaires sera seule compétente de décider sur les points suivants:

- (i) Aliénation d'actifs de la Société;

- (ii) Décisions sur les immeubles;
- (iii) Décision sur la distribution de dividendes et d'autres bénéfices;
- (iv) Nomination, révocation et rémunération des administrateurs.

17.6 Avant toute délibération, le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du Bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

### **Année sociale - Comptes annuels - Répartition des bénéfices**

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de chaque année.

#### **Art. 19. Comptes annuels.**

19.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi.

19.2 Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle ordinaire les comptes annuels ensemble avec leur rapport et les documents afférents tels que prescrits par la loi, à l'examen du commissaire aux comptes, qui rédigera sur cette base son rapport.

19.3 Quinze jours avant l'assemblée générale ordinaire, les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société où ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

#### **Art. 20. Répartition des bénéfices.**

20.1 Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

20.2 Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital social.

20.3 Le solde restant du profit sera à disposition de l'Assemblée Générale et il sera distribuable aux actionnaires.

20.4 Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration en deans les limites de la décision de l'Assemblée Générale.

20.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

20.6 L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21. Dissolution.** La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale prise conformément aux conditions exigées pour une modification des Statuts.

**Art. 21. Liquidation.** En de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale en cas délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Un montant nécessaire de rembourser la partie libérée de chaque action sera déduite de l'actif net après remboursement des dettes; tout surplus sera distribué à tous les actionnaires au prorata de leur participation dans la Société.

Si, comme faisant partie de la liquidation, les liquidateurs réalisent un actif transféré, vendu ou apporté à la Société par un actionnaire existant ou membre du groupe d'un actionnaire, cet actionnaire ou le membre de ce groupe aura le droit d'acquérir en premier cet actif au prix et aux termes qu'un acquéreur potentiel est préparé à payer. Au cas où la contre-valeur offerte par un acquéreur potentiel est autre qu'en espèces, l'équivalent en espèces sera déterminé par le commissaire aux comptes de la société en dernier appel.

Les termes et conditions et, si applicable l'équivalent en espèces, sera notifié aux actionnaires bénéficiant du droit d'acquisition en premier, par les liquidateurs par lettre recommandée à la dernière adresse de l'actionnaire bénéficiaire enregistrée dans le registre des actionnaires qui aura un délai de deux mois pour déclarer, par lettre recommandée à la Société, sa volonté d'acquérir cet actif aux termes et conditions indiquées (et à la contre-valeur en espèces si applicable).

## Disposition générale

**Art. 23. Référence à la loi.** Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 juin 2013.

Le premier Président sera nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

La première assemblée générale sera tenue en 2013.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent la totalité du capital social comme suit:

“Co.Mo.I. Group S.A.”: 125,000 (cent vingt-cinq mille) actions.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 100%, par paiement en numéraire, de sorte que le montant de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125,000.-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Déclaration - Estimation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de EUR 1.200,-.

### *Résolutions spéciales de l'actionnaire unique*

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, s'est constitué en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris, les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires aux comptes est fixé à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - M. Alex Schmitt, avocat à la Cour, né au Luxembourg (LU) le 24 mars 1953, demeurant pour son activité professionnelle à 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg (LU);
  - M. Freddy Matyn, directeur de banque, né à Merksem (BE) le 28 mars 1947, demeurant à 100 Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (LU);
  - M. Giovanni Barone-Adesi, professeur, né à Reggio Calabria (IT) le 29 septembre 1951 demeurant à 31b Via Matorell CH- 6926 Montagnola (CH);
  - M. Marco Janni, avocat, né à Milan (IT) le 18 septembre 1937, demeurant pour son activité professionnelle à 16 Via Legnano, I-20121 Milano (IT);
  - M. Fabio Morvilli, Président de la Camera di Commercio Italo-Lussemburghese A.s.b.l., né à Rome (IT) le 17 septembre 1957 demeurant pour son activité professionnelle à 45 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (LU);
  - M. Alex Schmitt a été nommé Président du Conseil d'Administration.
3. «Ernst & Young S.A.», établie au 7, rue Gabriel Lippmann, Munsbach, RCSL B 47.771, a été nommée commissaire aux comptes.
4. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
5. Le mandat des administrateurs de la Société prendra fin à l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2018.
6. Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2013.
7. La Société se propose, en tant que Commandité, de souscrire à 310 (trois cent dix) actions dans «Comoi Fonds S.C.A, SIF-SICAV» une société en commandite par actions qualifiée en tant que Société d'Investissement à capital variable Fonds d'Investissement spécialisé sous la loi luxembourgeoise, et libérer intégralement ces actions par un apport en fonds de 31,000.- €. La Société, représentée par son actionnaire unique, donne une procuration spéciale à Monsieur Jean-Luc SCHAUS, avocat à la Cour à Luxembourg, pour souscrire, au nom de la Société, aux actions précitées au nom de la Société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

A la requête de la partie comparante, le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Schaus, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 juillet 2012. Relation: RED/2012/985. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 07 août 2012.

Référence de publication: 2012102946/680.

(120140692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

---

**B.O.N.D. International Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 61.171.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal en date du 19 juillet 2012 du conseil d'administration de la société anonyme BOND INTERNATIONAL GROUP S.A, établie et ayant son siège social au 24, avenue Marie Thérèse L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B61171 que:

Le siège social de la société est transféré au 7, place du Théâtre L-2613 Luxembourg à compter du 19 juillet 2012.  
Luxembourg, le 19 juillet 2012. Signature.

Référence de publication: 2012104786/13.

(120142955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**JCBO SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 86.148.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal en date du 1<sup>er</sup> juillet 2012, du conseil d'administration de la société anonyme J.C.B.O S.A, établie et ayant son siège social au 24, avenue Marie Thérèse L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0086148 que:

Le siège social de la société est transféré au 7, place du Théâtre L-2613 Luxembourg à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.  
Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Signature.

Référence de publication: 2012104800/13.

(120142951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Luxint S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 94.271.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Par jugement du 14 juin 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société LUXINT S.A., ayant eu son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, n° R.C.S. B 94271 et a ordonné la publication du jugement par extrait au Mémorial.

Fait au Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Dilek ASLAN

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012104801/15.

(120142846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**CCPEOF Luxembourg, Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 168.650.

---

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société que:

- La démission de Monsieur Jonathan Herbert, en tant que gérant de classe A, a été acceptée avec effet au 29 juin 2012
- Monsieur Philip Godley, né le 21 mars 1974 à Sheffield, Grande Bretagne, demeurant professionnellement au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de gérant de classe A de la Société à compter du 9 août 2012, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012104922/18.

(120143459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Corporate Support and Facilities S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 140.986.

L'an deux mil douze, le treize août,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand Duché de Luxembourg)

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

CORPORATE SUPPORT and FACILITIES S.A.

avec siège social à L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg,

inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 140.986,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 août 2008, publié au Mémorial C, numéro 2197 du 9 septembre 2008,

et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mai 2012, publié au Mémorial C en date du 26 mai 2012, numéro 1.315, page 63.091.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Turpel, demeurant à L-7636 Ernzen, 10, rue Distelfeld qui désigne comme secrétaire, Madame Alicia PALM, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Anne Bévière, employée privée, demeurant professionnellement à L-8077 Bertrange, 183, rue de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I - Que la présente Assemblée générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

- Changement de l'objet social
- Changement subséquent de l'article 4 des statuts
- Divers.

Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il appert de cette liste de présence que les 310 actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

109527

*Première résolution*

L'assemblée décide par conséquence de changer l'objet social.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société peut effectuer toute transaction consistant en prise de participation dans des entreprises et sociétés de toute sorte, à Luxembourg ou à l'étranger, de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, le gestion, le contrôle et le développement de ses participations, l'acquisition de valeur mobilières et de droits de toutes natures par la participation, contribution, souscription, achat ferme et sous forme d'option ou de tout autre manière y compris l'acquisition, le gestion et la mise en valeur de tous brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques, logiciels, noms de domaines, tous autres droits de la propriété intellectuels, ainsi que de toute opérations directement ou indirectement liées à l'objet social ci-dessus, en particulier par la voie d'emprunts de fonds avec ou sans garantie et en toute devises, par l'émission d'obligations ou de notes et en accordant des prêts ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle a pris des participations. La Société peut ainsi emprunter sous toute forme et émettre des obligations, des obligations convertibles et/ou subordonnées ainsi que des notes et soumettre ces émissions et leurs porteurs à des clauses de recours limité et de non pétition.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de biens immobiliers ou mobiliers. La société peut prêter des services administratifs et d'assistance aux entreprises, à Luxembourg et à l'étranger, et intervenir en qualité d'intermédiaire dans des opérations commerciales ou agir en tant qu'agent commercial.

Plus généralement, le Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et conformes à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE TROIS CENT euros (1.300.-EUR)

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et, après lecture faite aux comparants et membres du bureau, ces derniers, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signés: Y. MERTZ, J. PONCELET, L. WASTEELS, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 août 2012. Relation: EAC/2012/10941. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 14 août 2012.

Référence de publication: 2012104941/72.

(120143553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

**Compagnie Immobilière des Ardennes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 85.292.

L'an deux mille douze, le douze juillet.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COMPAGNIE IMMOBILIERE DES ARDENNES S.A." (numéro d'identité 2001 22 32 838), avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 85.292, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, de résidence à Remich, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 599 du 17 avril 2002 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2007, publié au Mémorial C, numéro 88 du 12 janvier 2008 et en date du 7 mai 2009, publié au Mémorial C, numéro 1131 du 9 juin 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Administrateurs - commissaire aux comptes.

2) Changement de l'exercice social.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Monsieur Pierre-Laurent RIVARA comme administrateur de la société et de la société «CLAP S. à R.L.» comme commissaire aux comptes de la société et de leur donner décharge de leurs fonctions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouvel administrateur la société à responsabilité limitée «FIDUCIAIRE ECCA», ayant son siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 131.089.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes la société à responsabilité limitée «ADVISORY & CONSULTING», ayant son siège social à L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 160.540.

Son mandat viendra à expiration à l'issue l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de changer l'exercice social qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2011 s'est terminé le 31 décembre 2011.

Afin de tenir compte de la présente résolution, l'assemblée décide de modifier l'article 19 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 19. Année sociale.**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.»

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M.WEBER, DEMEYER, DONDLINGER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 19 juillet 2012. Relation: CAP/2012/2801. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 8 août 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012104788/67.

(120142554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

**M.Y. Development Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 62.418.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Par jugement du 14 juin 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société M.Y. DEVELOPMENT HOLDING S.A., ayant eu son siège social à L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, n° R.C.S. B 62418 et a ordonné la publication du jugement par extrait au Mémorial.

Fait au Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Dilek ASLAN

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012104802/15.

(120142843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

**Mincal S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 98.532.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Par jugement du 14 juin 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société MINCAL S.A., ayant eu son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, n° RCS B 98532 et a ordonné la publication du jugement par extrait au Mémorial.

Fait au Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Dilek ASLAN

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012104804/15.

(120142844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

**ATEC, Auditeur en Architecture Technique, Ecologie et Construction, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 144.822.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 14 août 2012.

*Pour la société*

Me Martine DECKER

*Notaire*

Référence de publication: 2012104830/13.

(120143618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

**N Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 26.033.333,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.925.

—  
**EXTRAIT**

En date du 1<sup>er</sup> août 2012 Stitching Administratiekantoor Euroland Purification II a transféré 1.591.904 parts sociales ordinaires à Euroland Purification II B.V. de sorte que Euroland Purification II B.V. détient 5.036.030 parts sociales ordinaires et Stitching Administratiekantoor Euroland Purification II détient 0 parts sociales ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012104805/16.

(120142603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Safe Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.

R.C.S. Luxembourg B 73.800.

—  
*Extrait du procès-verbal des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique en date du 18 avril 2012*

Les mandats d'administrateur de Messieurs Victor DELLOYE, Piet DEJONGHE et Joseph WINANDY, ainsi que le mandat de commissaire d'INTERAUDIT sont reconduits et viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 12 juillet 2012.

Pour avis sincère et conforme

Joseph WINANDY

*Administrateur Délégué*

Référence de publication: 2012104808/15.

(120142570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Staden S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 36.210.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement du 14 juin 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société STADEN S.A., ayant eu son siège social à L-1840 Luxembourg, 11 B, boulevard Joseph II, n°R.C.S. B 36210 et a ordonné la publication du jugement par extrait au Mémorial.

Fait au Luxembourg, le 18 juillet 2012.

Dilek ASLAN

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2012104811/15.

(120142841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Yratien S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.632.

—  
In the year two thousand and twelve, on the eighth of August.

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "YRATIEN S.A.", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 98632, (the "Company"), originally incorporated under the name "YRATIEN HOLDING S.A.", pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, on December 19, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 282 of March 10, 2004,

and whose articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on May 17, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1179 of June 5, 2010, containing notably the adoption of the current denomination.

The Meeting is presided by Mrs. Laurence MOSTADE, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

The Chairman appoints Ms. Catherine BORTOLOTTI, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, as secretary.

The Meeting elects Mrs. Joëlle RAGOT, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, as scrutineer.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. Decision to proceed with the anticipated dissolution of the Comapny with immediate effect and to put it into liquidation;
2. Appointment of one liquidator and specification of his powers;
3. Discharge of the directors and the auditor for the period of December 31, 2011 until the date of the present Meeting;
4. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Meeting decides to appoint the private limited liability company "Merlis S.à r.l.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 111320, as liquidator ("liquidateur") (the "Liquidator") of the Company.

*Third resolution*

The Meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

*Fourth resolution*

The Meeting decides to grant full and entire discharge to the directors and the auditor of the Company for the performance of their respective mandates for the period of December 31, 2011 until the date hereof.

There being no further business on the agenda, the Chairman has adjourned the Meeting.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand four hundred Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le huit août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "YRATIEN S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98632, (la "Société"), constituée originairement sous la dénomination de "YRATIEN HOLDING S.A.", suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, le 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 282 du 10 mars 2004,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 17 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1179 du 5 juin 2010, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle.

L'Assemblée est présidée par Madame Laurence MOSTADE, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

La Présidente désigne Mademoiselle Catherine BORTOLOTTA, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Joëlle RAGOT, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision de procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et à la mettre en liquidation;
2. Désignation d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période allant du 31 décembre 2011 jusqu'en date de la présente Assemblée;
4. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "Merlis S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111320, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

### Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

### Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs pour la période allant du 31 décembre 2012 jusqu'à la date des présentes.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la Présidente a ajourné l'Assemblée.

### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille quatre cents euros.

### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdites comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. MOSTADE, C. BORTOLOTTI, J. RAGOT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2012. LAC/2012/38175. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012104772/161.

(120143121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

### **Agave Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 148.755.

### *Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 20 juillet 2012*

Le siège social de la société a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

Luxembourg, le 14.08.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Agave Luxco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012104819/14.

(120143515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**eurEau Sources S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 77.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104814/9.

(120143462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**A & M Industries S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 90.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012104816/10.

(120143598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**AltaFund Value-Add I, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 159.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012104823/10.

(120143577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**HGS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 27.500,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 156.026.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 9 août 2012*

L'associé unique de la Société prend acte des démissions de Monsieur Barry Labinger et de Monsieur James Davis de leur poste de gérants de classe A de la Société, avec effet au 9 août 2012.

L'associé unique décide en outre de nommer Monsieur Alexander White, né le 27 octobre 1971 à Winchester, Royaume-Uni, résidant professionnellement au GSK House, 980 Great West Road, Brentford, Middlesex, TW8 9GS, Royaume Uni, en tant que nouveau gérant de classe A avec effet au 9 août 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HGS International S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2012105071/18.

(120143297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**AltaLux Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 118.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AltaLux Italy S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012104824/11.

(120143247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**AltaLux Spain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AltaLux Spain S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012104825/11.

(120143241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Proteger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.211.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64728 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012104591/10.

(120142847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**PROJECT Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.750.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 juin 2012 de la société anonyme "Project Luxembourg S.A.", constituée suivant acte notarié du 16 mai 2003.*

*Résolutions*

L'assemblée accepte les reconductions des administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016, à savoir:

- Mme Martine Paquet, demeurant à L-1429 Luxembourg, 14 rue Tony Dutreux,
- M. Paquet Michel, demeurant à L-3768 Tétange, 48 rue de la Fontaine,
- M. Luc Paquet, demeurant à L-3768 Tétange, 48 rue de la Fontaine.

L'assemblée accepte la reconduction de l'administrateur-délégué, en l'occurrence Mme Martine Paquet, demeurant à L-1429 Luxembourg, 14 rue Tony Dutreux jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

L'assemblée accepte la reconduction du commissaire aux comptes, la société Conseils Comptabilité Fiscalité SA (anciennement Eliolux SA), avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 8 juin 2012.

Martine Paquet.

Référence de publication: 2012105250/22.

(120143245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Raya S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Senningerberg, le 13 août 2012.

Référence de publication: 2012104632/10.

(120142636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

---

**Arnau Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.716.

—  
Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et de la démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur T.C.G. Gestion S.A.:

M. Fabio Spadoni, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 13 août 2012 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 13 août 2012.

Me Christelle Ferry résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été résiliée en date du 13 août 2012 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 13 août 2012

Luxembourg, le 13 août 2012.

T.C.G. Gestion S.A.

*Administrateur*

Fabio Spadoni

*Représentant permanent*

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et de la démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur CMS Management services SA:

Mme Catherine Noens, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée en date du 13 août 2012 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 13 août 2012.

Me. Sjors van der Meer résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été résilié en date du 13 août 2012 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A., avec effet au 13 août 2012

Luxembourg, le 13 août 2012.

CMS Management Services S.A.

*Administrateur*

Catherine Noens

*Représentant permanent*

Référence de publication: 2012104829/33.

(120143665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---

**Fiduciaire Générale de Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 67.904.

—  
**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire, tenue le 2 août 2012, que:

1. L'assemblée décide de nommer la société anonyme PKF Abax Audit, RCS B 142867, cabinet de révision agréé ayant établi son siège social à L-2212 Luxembourg, Place de Nancy 6, et commissaire aux comptes de la Société, en qualité de réviseur d'entreprises agréé pour le contrôle légal des comptes annuels de la Société arrêtés au 31 mai 2012 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur ces comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 août 2012.

Référence de publication: 2012104997/17.

(120143676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2012.

---